

BUSTARRET

Famille de notables de Brassempouy.
Cet article concerne les Bustarret du Cabalé.¹

Première génération

Jean de Bustarret dit du Cabalé (vers 1600-1684)

Il épouse **Françoise de Lamathe**.

Le 27 octobre 1635, à Brassempouy, Jean de Bustarret et Françoise de Lamathe, dits de Caballée, mari et femme, sont parrain et marraine de Jean de Mibielle, fils de Jean de Mibielle et d'Annette de Capdeville.

Jean de Bustarret dit du Cabalé, âgé d'environ 84 ans, meurt à Brassempouy le 13 janvier 1684.

D'où :

- Pierre Bustarret, qui suit.

Deuxième génération

Pierre de Bustarret dit du Cabalé (vers 1622-1682)

Il épouse **Gracie de Morlanx**.

Pierre Bustarret dit du Caballée, âgé d'environ 60 ans, meurt à Brassempouy le 21 juin 1682.

D'où :

- Jean de Bustarret, qui suit.

- Odet de Bustarret dit de Jacques, marchand (1647-1724)

Né à Brassempouy le 17 janvier 1647, fils de Pierre de Bustarret et de Gracie de Morlanx. Le parrain est M^e Odet de Morlanx, juge de Brassempouy, la marraine, Jeannette de Bustarret.

En premières noces, il épouse **Blasiotte de Louprien**.

Le 30 juin 1708, par contrat passé devant Lamathe, notaire, Odet de Bustarret, fils de feu Pierre de Bustarret et Gracie de Morlanx, épouse **Jeanne Dupoy**, fille de feu Dupoy et d'Anne de Seguin, habitante de Baigts. L'époux est assisté de M^e Jean de Bustarret et Fabian de Bustarret, ses frères, et de M^e Jean de Bustarret, prêtre et Louis de Bustarret, ses neveux. La future épouse reçoit une constitution dotale composée de la somme de 100 livres et d'un ameublement. Odet de Bustarret donne « d'ores et déjà » à sa future épouse, la maison et jardin appelés de Jacques, situés au bourg de Brassempouy, et la moitié de ses meubles.²

Au mois de juin 1716, Antonin de Farthoat dit Berduron vend verbalement à Odet de Bustarret dit de Jacques, 1 arpent 19 lattes de terre taillis et labourables appelés de Bidon, en un tenant pour la somme de 390 livres. Le contrat de vente est signé sept ans plus tard, le 17 février 1723.³

Odet de Bustarret dit de Jacques, vigneron, habitant de Brassempouy, teste le 26 août 1717. Aucun enfant n'est né de son premier mariage. Du second, sont nés trois

¹ Voir A. D. Landes, II F 399 et 445 (Vincent Foix, Dictionnaire des seigneuries, article Mauries et Monet).

² A. D. Landes, 3 E 14-16 (Minutes de Lamathe, notaire à Brassempouy).

³ A. D. Landes, 3 E 14-17 (Minutes de Lamathe, notaire à Brassempouy).

enfants, Jean, David et Catherine. Le testateur veut que leur mère « les puisse régler et *apportionner*, tant pour les droits paternels que maternels ainsi qu'elle jugera à propos ». Il institue Jean de Bustarret, son fils aîné, pour son héritier général et universel.⁴

Odet Bustarret, âgé de 80 ans, meurt à Brassempouy (à Jacques) en septembre 1724.

D'où (issus du second mariage) :

- **Jean Bustarret (vers 1710-?)**

Le 26 août 1744, devant Rieux, notaire à Toulouse, il fait donation à son frère David de tous ses droits successifs.

- **David Bustarret dit de Jacques, cultivateur (vers 1715-1791)**

Par contrat passé devant Lamathe, notaire, le 17 novembre 1745, David Bustarret, d'état de labeur, habitant à Brassempouy, maison de Jacques, fils de feu Odet de Bustarret, et de Jeanne Dupouy, épouse **Marie Lalande**, fille d'Antoine Lalande et de Magdeleine Candau, habitante de Poyaler. Le futur époux est assisté de Pierre Bustarret, marchand, habitant du territoire de Segarret, son cousin germain. La future reçoit une constitution dotale composée de la somme de 500 livres pour ses droits paternels et maternels, ainsi que de meubles et linge évalués 48 livres. Jeanne Dupouy lègue à son fils David tous ses biens meubles et immeubles.⁵

Le mariage est célébré à Brassempouy le 27 novembre 1745.

Marie Lalande, âgée de 55 ans, meurt à Brassempouy (à Jacques) le 29 décembre 1777.

David Bustarret meurt à Brassempouy (à Jacques) en janvier 1791, à l'âge d'environ 70 ans (il est né avant le 26 août 1717, date du testament de son père).

- **Catherine de Bustarret**

Elle est citée dans le testament du 26 août 1717.

- **Pierre de Bustarret (1649-?)**

Né à Brassempouy le 28 février 1649, fils de Pierre de Bustarret et de Gracie de Morlanx. Le parrain est Pierre de Laborde, homme d'armes, la marraine, Visence de Bergeron.

- **Marie de Bustarret (1652-?)**

Née à Brassempouy le 14 mars 1652, fille de Pierre de Bustarret et de Gracie de Morlanx. Le parrain est Pierre de Saub[...], la marraine, Marie de Morlanx.

En mai 1678, à Brassempouy, elle épouse **Pierre de Camescasse dit Candeyron, laboureur**, par contrat passé devant Lamathe, notaire à Brassempouy. Le 6 novembre 1701, Pierre de Camescasse donne quittance à M^e Jean de Bustarret dit du Cabalé, praticien, de la constitution dotale composée d'une somme de 500 livres, de meubles, lit et linge. L'acte fait état de plusieurs paiements et de précédentes quittances données le 24 août 1680, devant Jean de Lamathe, notaire, le 6 juillet

⁴ A. D. Landes, 3 E 14-16 (Minutes de Lamathe, notaire à Brassempouy).

⁵ A. D. Landes, 3 E 14-20 (Minutes de Lamathe, notaire à Brassempouy).

1681, devant Estienne Dufaur, notaire, et le 8 août 1683, devant Odet de Morlanx, notaire.⁶

- Jean de Bustarret (1655-?)

Né à Brassempouy le 8 août 1655, fils de Pierre de Bustarret et de Gracie de Morlanx. Le parrain est Jean de Faget, la marraine, Marguerite de Bustarret.

- **Jeanne de Bustarret (1657-1729)**

Née à Brassempouy le 13 décembre 1657, fille de Pierre de Bustarret et de Gracie de Morlanx. Le parrain est M^e Jean de Lamathe, notaire royal, la marraine, Jeanne de Bustarret.

Le 13 décembre 1687, par contrat passé devant Lamathe, notaire à Brassempouy, elle épouse **Etienne de Capdeville dit de Pymiro**, neveu de M^e Jean de Capdeville, prêtre. Son frère Jean de Bustarret dit du Cabalé, praticien, lui constitue la somme de 500 livres et un ameublement composé d'un « coffre de bon coral de chêne et de châtaigner de la teneur de 5 à 6 conques, un petit coffret le tout fermé à serrure et clef, deux robes de ras gris avec leurs manches, un coutillon de ras rouge un [bourroua] de capit, deux capsiers de lin, un couchin le tout honnête, garni de plume, une matelassine garnie de laine, une couverture de laine, une garniture de lit avec sa [haube] ouvrage de Navarrenx, dix linceuls de trois draps chacun, quatre de lin, deux de [l'entremêlé] et quatre d'étope, un surciel de lit d'étope, une pièce de nappes de lin, une douzaine de serviettes de lin, une pièce de longeyres de lin, le tout à l'œuvre double. » Le 6 avril 1688, un jugement règle les modalités de versement de la dot. Le 1^{er} mai 1688, l'époux donne quittance de la somme de 250 livres à son beau-frère. Le solde est versé le 25 juillet 1703.⁷

Etienne de Capdeville, âgé d'environ 62 ans, meurt à Brassempouy (à Pomiro) le 27 août 1723.

Jeanne de Bustarret, âgée de 7[...] ans, meurt à Brassempouy (à Pymiro) en janvier 1729.

- Jean de Bustarret dit Fabian, qui suit.

Troisième génération

Jean de Bustarret dit du Cabalé, praticien (1645-vers 1715)

Né à Brassempouy le 19 décembre 1645, fils de Pierre de Bustarret et de Gracie de Morlanx. Le parrain est Jean de Bustarret, la marraine, Jeanne de Cassen.

Il épouse **Catherine Dartiguelongue**, de Poyaler, devant Lamolie, notaire à Mugron. Jean Bustarret dit le Jeune est cité en 1678.⁸

Le 29 mai 1685, Marie et autre Marie de Luquet font signifier à Jean de Bustarret dit du Cabalé, praticien, qu'elles ont obtenu sentence contre lui, en la cour de l'élection des Lannes, le 23 du courant.⁹

Le 30 décembre 1685, Jean de Bustarret, praticien, est marguillier de l'église de Brassempouy.¹⁰

⁶ A. D. Landes, 3 E 14-16 (Minutes de Lamathe, notaire à Brassempouy).

⁷ A. D. Landes, 3 E 14-15 et 16 (Minutes de Lamathe, notaire à Brassempouy).

⁸ A. D. Landes, II F 399 (Vincent Foix, Dictionnaire des seigneuries, article Mauries).

⁹ A. D. Landes, 3 E 14-14 (Minutes de Lamathe, notaire à Brassempouy).

¹⁰ A. D. Landes, 3 E 14-14 (Minutes de Lamathe, notaire à Brassempouy).

Le 4 avril 1688, Gabriel Dufourq dit de Bustarret (nom d'une maison de Brassempouy), laboureur, reconnaît qu'il a et tient à gazaille suivant la coutume, de Jean de Bustarret dit du Cabalé, praticien, une vache et un petit veau à poils blancs.¹¹

Le 7 septembre 1695, devant Lamathe, notaire, M^e Jean de Bustarret, praticien, vend à Jean de Fedensieu dit Castor, vigneron, la pièce de terre prairie appelée à Lauroua, de la contenance d'une journée et demi, pour le prix de 92 livres. Le 17 septembre 1702, les parties passent un accord pour une augmentation de prix de 20 livres.¹²

Le 29 juin 1705, les marguilliers de Brassempouy afferment à Jean de Bustarret, praticien, et à son frère Odet, pour la durée d'une année, les fruits décimaux de l'église, « froment, mélange, seigle, orge, avoine, millocq, petit millet, panis, [...], lin, vin », pour la somme de 450 livres.¹³

Jean de Bustarret vit encore en 1713.¹⁴

D'où :

- Pierre de Bustarret (1673-?)

Né à Brassempouy (Cabalé) le 23 avril 1673, fils de Jean Bustarret et de Catherine Dartiguelongue. Le parrain et la marraine sont Pierre Dartiguelongue et Marie de Saint-Pau, mari et femme.

Ce premier fils est probablement mort jeune.

- Jean de Bustarret, prêtre (1674-1740)

Né à Brassempouy le 6 novembre 1674, fils de Jean Bustarret et de Catherine Dartiguelongue. Le parrain est Jean de Morlanx, la marraine, Demoiselle Jeanne de Morlanx, sa fille.

Bachelier en théologie.

Scolain de Brassempouy. Sur son site consacré à l'histoire de Doazit, Philippe Dubedout donne une définition du *scolain* : les *scolanies*, comme l'explique l'abbé Cazauran, étaient de petits bénéfices institués pour ceux qui enseignaient à lire aux enfants de la paroisse. Les titulaires étaient appelés *scolains* ou *escolains*. Ils remplissaient aussi les fonctions de benoît. Après avoir reçu l'agrément de la communauté, le maître devait se pourvoir devant l'évêque et obtenir de lui une approbation pour une durée d'un an, appelée de différents noms: lettres de régence, certificat d'idonéité, institution canonique. L'évêque défendait de recevoir les filles de la paroisse dans les écoles.

Plus tard, lorsque séminaires et collèges furent plus nombreux, le bénéfice subsista et passa à un particulier, clerc ou laïc, qui payait quelqu'un pour le service de l'autel. Il n'y eut plus alors d'école presbytérale, mais des écoles paroissiales, dont les maîtres recevaient des contributions des communautés et des parents d'élèves.¹⁵

Jean de Bustarret est prébendier d'Arrimblès en Saint-Sever. Il permute sa prébende pour la cure du Mas.

¹¹ A. D. Landes, 3 E 14-15 (Minutes de Lamathe, notaire à Brassempouy).

¹² A. D. Landes, 3 E 14-16 (Minutes de Lamathe, notaire à Brassempouy).

¹³ A. D. Landes, 3 E 11-16 (Minutes de Lamathe, notaire à Brassempouy).

¹⁴ A. D. Landes, II F 399 (Vincent Foix, Dictionnaire des seigneuries, article Mauries).

¹⁵ http://dzt-isto.chez-alice.fr/31_ecole.htm.

Nommé chanoine d'Aire par le chapitre le 14 janvier 17[...]. Il prend possession du canonat le lendemain.¹⁶

Jean de Bustarret est curé du Mas d'Aire d'octobre 1719 à son décès en 1740.

Le 21 avril 1727, M^e Jean de Bustarret, prêtre, bachelier en théologie, curé du Mas, chanoine de l'église cathédrale d'Aire et promoteur du diocèse, se démet en faveur de son frère M^e Louis de Bustarret, praticien, de tous les biens qui lui ont été assignés par leur père, M^e Jean de Bustarret, pour son titre clérical, énoncés dans l'acte du 6 avril 1704, devant feu Pierre de Lamathe, notaire.¹⁷

Jean Bustarret teste devant Broca, notaire à Mugron.¹⁸

Jean Bustarret, prêtre et curé du Mas d'Aire, âgé d'environ 64 ans, meurt au presbytère du Mas d'Aire le 30 décembre 1740.

- Louis de Bustarret, qui suit.

- **David de Bustarret dit Lartigau, marchand (1677-1735)**

Né à Brassempouy le 29 décembre 1677, fils de Jean Bustarret et de Catherine Dartiguelongue. Le parrain est David Dartiguelongue, la marraine, Marthe de Meyremetz.

Par contrat de mariage du 19 février 1708, David de Bustarret, fils de Jean de Bustarret et de Catherine Dartiguelongue, épouse **Jeanne du Candau**, fille de feu Mathieu du Candau et d'Anne de Camescasse. L'époux est assisté de ses parents, de ses frères Jean, prêtre, et Louis, de ses oncles paternels Odet et Fabian. Jean de Bustarret constitue à son fils la somme de 600 livres pour ses droits paternels et maternels, et en meubles, « six linceuls, deux de lin, deux moitié lin et étoupe et deux d'étoupe, demi pièce de serviettes de lin, demi pièce de nappes, demi pièce de longeyres d'étoupe, un cap[...] et un coussin, le tout garni raisonnablement de plume, un coffre et un petit coffret le tout fermé à serrure ». De plus, l'époux se constitue de son chef particulier la somme de 150 livres qu'il « a gagnée par son industrie ».¹⁹

David de Bustarret, laboureur, teste le 19 juillet 1735 dans la maison de Lartigau. De son mariage avec feu Jeanne du Candau, sont nées trois filles : Françoise, Agne et Marguerite. Le testateur a promis de marier la seconde avec Félix de Man, de Cazalis. Il lui constitue en dot la somme de 1000 livres et un ameublement « proportionné au susdit légat ». Il fait le même legs à sa troisième fille et institue Françoise de Bustarret, sa fille aînée, pour son héritière générale et universelle.²⁰

David de Bustarret dit de Lartigau, âgé de 55 ans, meurt à Brassempouy (à Lartigau) en juillet 1735.

D'où :

- **Françoise de Bustarret, cultivatrice (vers 1709-1739)**

Le 13 juin 1729, par contrat de mariage passée devant Lamathe, notaire, dans la paroisse de Cazalis, maison du Candau, **Jean du Candau**, fils de feu Jean du Candau (+ 1719) et de Marie Carrère dits du Candau, habitant de Cazalis et demeurant à présent à Castaignos, épouse Françoise de Bustarret, de la maison de Lartigau, fille de David de

¹⁶ A. D. Landes, II F 399 (Vincent Foix, Dictionnaire des seigneuries, article Mauries). Vincent Foix mentionne un manuscrit de l'abbé Légé qui cite le curé Jean Bustarret.

¹⁷ A. D. Landes, 3 E 14-17 (Minutes de Lamathe, notaire à Brassempouy).

¹⁸ A. D. Landes, II F 399 (Vincent Foix, Dictionnaire des seigneuries, article Mauries).

¹⁹ A. D. Landes, 3 E 14-16 (Minutes de Lamathe, notaire à Brassempouy).

²⁰ A. D. Landes, 3 E 14-18 (Minutes de Lamathe, notaire à Brassempouy).

Bustarret et de feu Jeanne du Candau. Elle est assistée de son père, de Louis et Pierre de Bustarret, ses oncles paternels, de Pierre et autre Pierre du Candau, ses oncles maternels, d'Agne de Bustarret, sa sœur. Par délibération du conseil de famille, les parents de l'époux lui ont fait donation de la métairie du Candau et des biens qui en dépendent. Le couple résidera (le futur époux « doit aller advantisser ») dans les biens de la future épouse qui se constitue pour dot, tous ses biens immeubles évalués à la somme de 1000 livres, dont Bustarret père jouira sa vie durant.²¹

Le mariage est célébré à Brassempouy, le 8 février 1729, en présence de David Bustarret, père, de Louis et Pierre Bustarret, oncles.

Un fils, Jean-Félix de Candau, naît le 25 août 1735 dans la maison de Lartigau de Herrere.

Le 13 janvier 1730, David de Bustarret, curateur réel de son gendre Jean du Candau, passe un accord portant reddition de compte avec Estienne du Bourdieu dit Lataurade, d'état de labueur, et Bernard de Soarn dit Conderot, habitants de Momuy et Castaignos.²²

Le 20 février 1735, David Bustarret dit Lartigau et Jean du Candau dit Candau, beau-père et gendre, baillent à Bertrand Bustarret dit Bascou, 1 journée 1 latte de terre lande où il y a quelques pieds de tauzins, appelée au Beiliot, plus 3 lattes 7 escats de taillis de saule au bas du Beiliot, appartenant à Jean du Candau. En contre-échange et permutation, Bertrand Bustarret baille 16 ½ lattes de terre labourable appelée au Cazala, dans la paroisse de Cazalis.²³

Françoise de Bustarret, épouse de Jean du Candau, d'état de labueur, héritière de la maison de Lartigau, teste le 24 novembre 1738. De leur mariage, sont nés un garçon et une fille, nommés Félix et Jeanne. La testatrice est alors enceinte. Elle constitue au « posthume » la somme de 600 livres si c'est un garçon, de 800 livres si c'est une fille. Elle lègue à sa fille Jeanne, la somme de 1200 livres pour tous droits maternels. Elle donne 1500 livres à son mari « pour récompense des services qu'elle a reçus de lui durant le cours de sa maladie et qu'elle espère recevoir à l'avenir ». Si leurs enfants meurent sans postérité et que le père leur survit, elle lui lègue, conjointement avec Marguerite de Bustarret, sa sœur, la tierce part de ses biens. Elle nomme son fils Félix pour son héritier général et universel. S'il meurt avant d'être marié, elle veut que sa fille soit héritière de tous ses biens « sans que le posthume dont elle est enceinte si elle accouche d'une fille y puisse rien prétendre. Son intention est de conserver la maison autant qu'il se pourra ».²⁴

Françoise de Bustarret meurt à Brassempouy (à Herrère) le 17 janvier 1739, à l'âge d'environ 25 ans [sic].

- Agne de Bustarret, cultivatrice (v. 1710-1737)

Le 31 janvier 1736, à Cazalis, elle épouse **Félix Deman**, habitant de Cazalis (à Man).

Elle meurt à Cazalis (à Man) le 25 août 1737, à l'âge de 27 ans.

²¹ A. D. Landes, 3 E 14-17 (Minutes de Lamathe, notaire à Brassempouy).

²² A. D. Landes, 3 E 14-18 (Minutes de Lamathe, notaire à Brassempouy).

²³ A. D. Landes, 3 E 14-18 (Minutes de Lamathe, notaire à Brassempouy).

²⁴ A. D. Landes, 3 E 14-19 (Minutes de Lamathe, notaire à Brassempouy).

Félix Deman, d'état de labeur, âgé de 65 ans, meurt à Cazalis (à Man) le 5 janvier 1776.

- Marguerite Bustarret (vers 1714-1800)

Le 31 mai 1740, à Saint-Cricq, elle épouse **François Bastiat, marchand**, habitant de Saint-Cricq.

François Bastiat, fils de Pierre Bastiat et de Magdelaine Beyris, est né à Saint-Cricq le 13 janvier 1714.

François Bastiat, âgé de 43 ans, meurt à Saint-Cricq (à Bastiat) le 12 octobre 1761.

Marguerite Bustarret, âgée de 86 ans, meurt à Saint-Cricq (à Bastiat) le 11 janvier 1800.

- Marie de Bustarret (1683-?)

Née à Brassempouy le 27 mars 1683, fille de Jean de Bustarret et de Catherine d'Artiguelongue. Le parrain est Odet de Bustarret, la marraine, Marie de Bustarret.

- Pierre de Bustarret dit du Branoua, marchand de vin (vers 1695-1765)

Par contrat de mariage passé le 20 février 1718, devant Lamathe, notaire, il épouse **Magdeleine de Taulade**, habitante de Cazalis, maison du Branoua, sur le territoire de Segarret. Catherine Dartiguelongue, sa mère, et Louis de Bustarret, son frère, lui constitue la somme de 300 livres.²⁵

Le 23 novembre 1727, Jean de Clus dit Jean Mes Bilh, laboureur, habitant de Nassiet, déclare qu'il tient à gazzille de Pierre de Bustarret dit du Branoua, de Cazalis, « deux vaches que ledit de Clus a en son pouvoir depuis deux ans ou environ et remises par ledit Bustarret lors de l'âge de 5 à 6 ans, l'une blanche et l'autre rouge, qui ont produit jusques à ce jour deux génisses ». Bustarret les a baillées pour la somme de 76 livres 10 sols de capital « des propres deniers dudit Bustarret ». Jean de Clus a promis « icelles bien garder de tous péages, herbages, carnaux et autres infortunes, hors de la mort que Dieu leur peut envoyer ». Lorsque les contractants voudront mettre un terme à la gazzille, Clus devra mener les vaches au moulin de Brassempouy pour procéder à leur partage. Le choix sera dévolu à Bustarret.²⁶

Le 12 mai 1728, Jean Lataulade dit du Branoua, tonnelier, habitant de Cazalis, donne quittance à Louis de Bustarret dit du Cabalé, de la somme de 188 livres 11 sols, pour dernier paiement de la constitution dotale faite à son gendre Pierre de Bustarret.²⁷

Magdeleine Taulade meurt à Saint-Cricq (Sansoubé) le 23 décembre 1758, à l'âge de 70 ans.

Pierre Bustarret meurt à Saint-Cricq (Sansoubé) le 12 novembre 1765, à l'âge de 70 ans.

D'où :

- Catherine Bustarret, cultivatrice (vers 1719-1802)

Le 6 février 1740, à Brassempouy (à Poimiro) Catherine de Bustarret, de Cazalis, épouse **Bernard Capdeville dit Poymiro**, de Brassempouy. Sont présents Pierre de Bustarret et Jean de Bustarret, son fils, père et frère de

²⁵ A. D. Landes, 3 E 14-17 (Minutes de Lamathe, notaire à Brassempouy, acte du 12 mai 1728).

²⁶ A. D. Landes, 3 E 14-17 (Minutes de Lamathe, notaire à Brassempouy).

²⁷ A. D. Landes, 3 E 14-17 (Minutes de Lamathe, notaire à Brassempouy).

l'épouse, M^e Louis de Bustarret, oncle, et M^e Jean de Bustarret, parrain. La bénédiction leur a été impartie par M^e Jean de Bustarret, curé du Mas, oncle de l'épouse.

Bernard Capdeville, âgé de 53 ans, meurt à Brassempouy (à Poymiro) le 6 août 1778.

Catherine Bustarret, d'état de travail, âgée de 83 ans, meurt à Brassempouy (à Poymiro) le 4 octobre 1802.

- Jean Bustarret, cultivateur (vers 1722-1799)

Le 16 février 1751, à Saint-Cricq (à Sensoube), il épouse **Marie Lamathe**.

Marie Lamathe, épouse de Jean Bustarret, âgée de 59 ans, meurt à Saint-Cricq le 18 septembre 1788.

Jean Bustarret Sansoube, cultivateur, âgé de 77 ans, meurt à Saint-Cricq (à Sansoube) le 3 mars 1799.

- Michel de Bustarret (1724-?)

Né à Cazalis (à Teulade) le 28 septembre 1724. Le parrain est Michel de Lateulade, la marraine, Agnès de Lateulade.

- David Bustarret, cultivateur (1727-?)

Né à Cazalis le 5 février 1727. Le parrain est David de Bustarret, la marraine, Françoise de Bustarret.

Il épouse **Marie Candau**. Le couple habite Brassempouy, à Jacques, où deux enfants naissent le 19 mai 1752 et le 2 janvier 1758. A la même époque, son cousin et homonyme David Bustarret, époux de Marie Lalande, vit également à Jacques.

- Marguerite de Bustarret (1729-?)

Née à Cazalis le 8 avril 1729, fille de Pierre de Bustarret, marchand de vin, et de Madeleine de Lataulade. Le parrain est Pierre de Lalanne, la marraine, Marguerite de Molas.

- Pierre de Bustarret (1730-?)

Né à Cazalis le 15 décembre 1730. Le parrain est Pierre de Garrin dit Lateulière, d'Amou, la marraine, Jeanne de Cazenave.

- Antoine de Bustarret (1733-?)

Né à Cazalis (à Taulade) le 6 janvier 1733. Le parrain est Antoine de Lalande, la marraine, Madeleine de Candau, conjoints, de Poyaler.

- Bernard de Bustarret (1735-?)

Né à Cazalis le 1^{er} mars 1735. Le parrain est Bernard de Larmandieu, la marraine, Jeanne de Bustarret, dits du Sourd, habitants d'Hagetmau.

- Bernard de Bustarret (1737-?)

Né à Cazalis le 28 décembre 1737. Le parrain est Bernard de Camescasse, la marraine, Marie de Lannegrand, dits de Malimmourt, d'état de labeur.

Quatrième génération

Louis de Bustarret dit du Cabalé, praticien (vers 1676-1741)

Louis de Bustarret épouse **Françoise de Lamathe**.

Le 6 juin 1726, Louis Picard, sieur de Commarieu, et Jeanne Consirolles, conjoints, habitants de Gaujacq, reconnaissent devoir à Louis de Bustarret dit du Cabalé, la somme de 250 livres, en raison du contrat d'obligation de 432 livres, en date du 6 mars 1702, devant Lamathe, notaire, consentie par le sieur Paul de Laborde en faveur de M^e Jean de Bustarret, praticien, père de Louis.²⁸

Le 22 août 1726, Louis de Bustarret, beau-père et curateur de Marie de Ceps participe à une délibération des parents de sa pupille.²⁹

Le 15 novembre 1730, Louis de Bustarret dit du Cabalé achète à Jean Dufourq dit Tamburlang, laboureur, de Nassiet, un quart et demi de terre taillis appelée de Lesterlou, dans la paroisse de Nassiet, pour la somme de 100 livres.³⁰

Le 28 février 1734, Bertrand et Jean Laborde dits de Louprien, père et fils, laboureurs, habitants de Cazalis, reconnaissent devoir à Louis de Bustarret dit du Cabalé, la somme de 150 livres, pour la valeur d'une paire de bœufs aratoires que Bustarret leur a vendue.³¹

Le 9 mai 1734, Marie Deyris, veuve de Jean Camescasse, et Jeanne Laborde, veuve de François Camescasse, dites de Picard, d'état de labeur, habitantes de Brassempouy, cèdent en faveur de M^e Louis Bustarret dit du Cabalé, praticien, la somme de 99 livres, dont elles sont redevables à ce dernier comme héritier de M^e Jean Bustarret, en raison du contrat d'obligation du 22 décembre 1690, passé devant M^e Etienne Dufau, notaire à Caupenne, et pour prêt de grains et argent qu'elles ont reçues de Bustarret depuis deux ou trois ans. Cette somme est à prendre sur Bertrand Laborde qui est redevable envers Marie Deyris et Jeanne Laborde, pour la constitution dotale faite à cette dernière, sa fille, lors de son mariage avec François Camescasse, par contrat du 25 novembre 1714, devant Pierre Lamathe, notaire.³²

Le 6 septembre 1734, M^e Louis Bustarret, praticien, administrateur de sa petite-fille Jeanne Bustarret, fille de son fils Jean et de feu Marie de Seps, donne quittance à Jean de Seps, marchand, habitant de Lahosse, de la somme de 1295 livres 1 sol, « pour reste de la restitution de fruits et autres frais et dépens », conformément à une transaction passée entre eux le 21 avril 1733, devant Lamathe, notaire, et de la somme de 158 livres 1 sol 3 deniers pour les intérêts d'une somme de 3161 livres 5 sols, comme cela est expliqué dans le même contrat de transaction.³³

Le 8 décembre 1735, un acte de sommation fait état d'un procès devant l'ordinaire de Caupenne, instruit et en état d'être jugé dès le mois d'août 1735, entre M^e Louis Bustarret, praticien, tuteur de Jeanne de Bustarret, sa petite-fille, et un certain Izacq Lagrace.³⁴

Louis Bustarret dit du Cabalé, âgé d'environ 65 ans, meurt à Brassempouy (au Cabalé) le 26 septembre 1741.

D'où :

- Jean Bustarret, qui suit.

²⁸ A. D. Landes, 3 E 14-17 (Minutes de Lamathe, notaire à Brassempouy).

²⁹ A. D. Landes, 3 E 14-17 (Minutes de Lamathe, notaire à Brassempouy).

³⁰ A. D. Landes, 3 E 14-18 (Minutes de Lamathe, notaire à Brassempouy).

³¹ A. D. Landes, 3 E 14-18 (Minutes de Lamathe, notaire à Brassempouy).

³² A. D. Landes, 3 E 14-18 (Minutes de Lamathe, notaire à Brassempouy).

³³ A. D. Landes, 3 E 14-18 (Minutes de Lamathe, notaire à Brassempouy).

³⁴ A. D. Landes, 3 E 14-18 (Minutes de Lamathe, notaire à Brassempouy).

- Jeanne Bustarret (vers 1705-1730)

Par contrat de mariage du 11 février 1727, passé devant Crabos, notaire, Jeanne de Bustarret a épousé **Jean Poymiro dit Maufait, laboureur**, habitant d'Amou. Le mariage est célébré à Amou le même jour.

Jeanne Bustarret meurt à Amou (à Maufait) le 27 novembre 1730, à l'âge de 25 ans. Le 2 janvier 1736, Jean Poymiro donne quittance de la somme de 100 livres, pour le paiement final de la dot de sa femme défunte, à Louis de Bustarret, praticien.³⁵

- Jeanne Bustarret, cultivatrice (vers 1710-?)

Le 7 février 1735, Jeanne Bustarret, fille de M^e Louis Bustarret et de feu Françoise Lamathe, assisté de son père, de M^e Jean Bustarret, prêtre, docteur en théologie, curé du Mas d'Aire, son oncle, et de M^e Jean Bustarret, son frère, épouse **Bernard de Larmandieu**, fils aîné de Jean de Larmandieu et d'Angélique de Poudenx, d'état de labeur, habitants d'Hagetmau et de la maison du Sourt. Louis Bustarret constitue en dot à sa fille la somme de 2000 livres, pour ses droits paternels et maternels, et en meubles, « une pailasse, une apprique garnie de plume, un matelas garni de laine, une couette, un coussin garni de plume, une contre pointe de lin garnie de laine, une couverture double de couleur vert, un tour de lit de Cadix et rideaux, quatorze linceuls, deux paires des fins, huit de lin et une paire de l'entremêlé, quatre douzaines de serviettes de lin, l'une douzaine fines, deux nappes de lin, une robe d'étamine de [mane], avec un cotillon de même, un cotillon de calamande, deux vertes, l'une d'un drap d'Elbeuf, et l'autre au choix de la future épouse, avec un autre cotillon de fanelle [sic], au surplus bien parée et chaussée le jour des noces, et couchée, un cabinet neuf de bon coral à deux portes et un tiroir, fermé à serrure et clef ». Jean Larmandieu fait donation à son fils de la moitié de tous ses biens, se réservant l'autre moitié pendant sa vie et la jouissance du tout pour lui et son épouse, « à la charge pour eux de nourrir et entretenir lesdits futurs époux ».³⁶

Le mariage est célébré à Hagetmau le 8 février 1735.

Cinquième génération

Jean Bustarret, praticien et procureur juridictionnel (vers 1705-1777)

Né vers 1705. Fils de Louis de Bustarret et de Françoise de Lamathe.

Le 12 septembre 1725, par contrat passé devant Lamathe, notaire, Jean de Bustarret, fils de Louis de Bustarret et de feu Françoise de Lamathe dits du Cabalé, assisté de son père, de M^e Jean de Bustarret, prêtre, docteur en théologie, curé du Mas d'Aire, David de Bustarret et Pierre de Bustarret, ses oncles paternels, épouse **Marie de Ceps**, habitante de Cazalis, fille de feux Jean de Ceps et Catherine du Bourdieu, dits de Ceps, habitants de Lahosse. Jean du Bourdieu dit Hontagné, oncle et curateur de la future épouse encore mineure, demande à être déchargé de sa curatelle et nomme Louis de Bustarret pour curateur réel de Marie de Ceps. Louis de Bustarret fait don en faveur de son fils, de la moitié de tous ses biens meubles et immeubles, présents et à venir. Il se réserve l'autre moitié et la jouissance du tout pendant sa vie, afin de pouvoir doter ses deux filles et de pouvoir nourrir et entretenir le jeune couple et les enfants qui naîtront de leur mariage.³⁷

Le mariage est célébré à Cazalis le même jour, en présence de Sieurs David et Pierre de Bustarret, marchands.

³⁵ A. D. Landes, 3 E 14-19 (Minutes de Lamathe, notaire à Brassempouy).

³⁶ A. D. Landes, 3 E 14-19 (Minutes de Lamathe, notaire à Brassempouy).

³⁷ A. D. Landes, 3 E 14-17 (Minutes de Lamathe, notaire à Brassempouy).

Le 10 mai 1728, M^e Jean de Bustarret, praticien, procédant sous l'autorité de Louis de Bustarret, son père, passe un accord avec M^e Pierre Lamathe, praticien, Jean-Pierre Lamathe et autre Pierre Lamathe, tous trois frères, habitants de Brassempouy et Saint-Médard, procédant sous l'autorité de leur père M^e Jean Lamathe, procureur d'office de Cazalis, « pour terminer le procès qu'ils ont pendant au Parlement de Bordeaux ». Le contrat indique qu'il s'agit d'un procès criminel.³⁸

Marie de Ceps, âgée de 23 ans, meurt à Brassempouy (au Cabalé) le 28 mars 1729. Le 8 septembre 1729, par contrat passé devant Lamathe, notaire, Jean de Bustarret, assisté de Louis de Bustarret, son père, et de M^e Jean de Bustarret, prêtre, docteur en théologie, curé du Mas d'Aire, épouse **Jeanne Casenave**, veuve de **Jean Hontang**, fille légitime de feux Pierre Casenave et de Marguerite Camescasse, habitante de Cazalis et de la maison de Loupien, assistée d'Agne Casenave, sa sœur. La future épouse se constitue en dot tous ses biens meubles, effets mobiliers et immeubles, d'une valeur évaluée à 1000 livres. Elle se réserve la possibilité de pouvoir « avantager » sa sœur Anne « à la fin de ses jours ».

Le mariage est célébré à Aire le 11 octobre 1729. Pierre de Bustarret, oncle, et M^e Pierre de Lamathe, proche parent de [l'épouse], sont présents. Bustarret, curé du Mas, signe.

Le 26 septembre 1732, Jean Dupouy dit Parcabe, le père, laboureur, de Momuy, donne quittance à Jean de Bustarret dit du Cabalé, praticien, et Jeanne Casenave, son épouse, de la somme de 400 livres pour le paiement de la constitution dotale faite à Agne Casenave, sœur de Jeanne, lors de son mariage avec Jean Dupouy, fils, par leur contrat de mariage du 18 mars 1731, passé devant Crabos, notaire.³⁹

Le 30 juin 1733, Bertrand et Jean Laborde dits de Loupien, père et fils, habitants de Cazalis, reconnaissent devoir à Pierre Bustarret dit Taulade et à Jean Bustarret dit du Cabalé, la somme de 136 livres, pour la valeur d'une paire de bœufs de l'âge de 3 à 4 ans que les Bustarret leur ont vendue.⁴⁰

Le 4 août 1738, Jean Dupouy dit Parcabe, laboureur, de Momuy, donne quittance à M^e Jean Bustarret dit du Cabalé, praticien, comme époux de Jeanne Casenave, de la somme de 1725 livres, pour la constitution dotale faite à Agne Casenave.⁴¹

Le 21 avril 1742, Jean Lamathe dit de Lesterlou, notaire royal, reconnaît devoir à M^e Jean Bustarret, praticien, petit-fils et héritier de M^e Jean Bustarret, la somme de 45 livres, selon le contrat d'obligation consentie par Susanne de Laborde, veuve de M^e Jean Lamathe, notaire royal, et mère du contractant, le 17 juillet 1682, devant Dufau, notaire. Cette somme a produit 54 livres d'intérêts qui sont également dus par Lamathe.⁴²

Le 20 juillet 1745, M^e Jean Bustarret, praticien, et Jeanne Consiroles, Demoiselle, veuve de Louis Picard, de Gaujacq, maison de Commarieu, font le compte des intérêts de 9 années échues de la somme de 318 livres 8 sols de capital, pour reste d'une plus grande somme prêtée par le contrat du 6 mars 1702. La somme de 318 livres 8 sols a été fixée par le contrat du 20 février 1731, passé devant Lamathe, notaire. Un nouveau contrat portant reddition de comptes a été passé le 9 novembre 1736. Au cours des années qui ont suivi, Jeanne Consiroles a réduit sa dette en donnant à Jean Bustarret et à son père, deux barriques de vin, deux chênes et elle a

³⁸ A. D. Landes, 3 E 14-17 (Minutes de Lamathe, notaire à Brassempouy).

³⁹ A. D. Landes, 3 E 14-18 (Minutes de Lamathe, notaire à Brassempouy).

⁴⁰ A. D. Landes, 3 E 14-18 (Minutes de Lamathe, notaire à Brassempouy).

⁴¹ A. D. Landes, 3 E 14-19 (Minutes de Lamathe, notaire à Brassempouy).

⁴² A. D. Landes, 3 E 14-20 (Minutes de Lamathe, notaire à Brassempouy).

également promis de donner deux paires de dindons de la grandeur d'un grand chapon. Bernard Bustarret dit Peisalle est témoin de l'acte du 20 juillet 1745.⁴³

Le 6 juin 1755, à Brassempouy (au Cabalé), meurt Anne Cazenave, âgée de 72 ans. Jean Bustarret, procureur juridictionnel, âgé d'environ 72 ans, meurt à Brassempouy (au Cabalé) le 27 février 1777.

Jeanne Cazenave, d'état de travail, âgée de 80 ans, meurt à Brassempouy (au Cabalé) le 7 avril 1783.

D'où :

- Anne de Bustarret (1727-?)

Née à Brassempouy le 10 avril 1727, fille de Jean de Bustarret et de Marie de Seps. Le parrain est M^e Pierre de Lamathe, juge de Cazalis, la marraine, Anne de Lacouture, sa femme.

- **Jeanne Bustarret (1729-?)**

Née à Brassempouy (au Cabalé) le 18 mars 1729, fille de Jean de Bustarret et de Marie de Seps. Le parrain est David de Bustarret, la marraine, Jeanne de Bustarret. Elle vit le 8 décembre 1735.

- Pierre Bustarret, qui suit.

- Jean-François Bustarret (1735-?)

Né à Brassempouy (au Cabalé) le 2 décembre 1735, fils de Jean Bustarret et de Jeanne Cazenave. Le parrain est M^e Jean de Bustarret, curé du Mas d'Aire, la marraine, Demoiselle Marthe de Plato. L'enfant est ondoyé.

- **Françoise Bustarret (1738-1795)**

Née à Brassempouy (au Cabalé) le 22 août 1738, fille de Jean Bustarret, praticien, et de Jeanne Cazenave. Le parrain est M^e Jean Lamathe, procureur d'office de Brassempouy et Cazalis, la marraine, Françoise de Cazenave, son épouse.

Le 11 mai 1762, à Amou, Françoise Bustarret, fille de Sieur Jean Bustarret et de Demoiselle Jeanne de Cazenave, bourgeois, habitants de Brassempouy, épouse **Pierre Dufau**, fils mineur de Jean-Pierre Dufau et de Jeanne Pomiro, **bourgeois**, habitant d'Amou. Pierre Bustarret, juge de Brassempouy et habitant de Saint-Sever, est témoin.

Françoise Bustarret meurt à Amou (à Dufau) le 1^{er} juin 1795.

A Gamarde, en février 1795, son fils, Pierre Dufau, notaire public à Amou, épouse Marie Lanuscon.

- Anne Bustarret (1741-?)

Née à Brassempouy (au Cabalé) le 16 février 1741, fille de Jean Bustarret, praticien, et de Jeanne Cazenave. Le parrain est Jean Bustarret, la marraine, Anne Cazenave.

- Jacques Bustarret (1745-?)

Né à Brassempouy (au Cabalé) le 25 janvier 1745, fils de M^e Jean Bustarret, praticien, et de Jeanne Cazenave. Le parrain est M^e Jacques Lamathe, avocat en parlement, la marraine, Dame Marie de Saint-Martin, dame de Brassempouy.

⁴³ A. D. Landes, 3 E 14-20 (Minutes de Lamathe, notaire à Brassempouy).

Sixième génération

Pierre Bustarret "oncle", notaire et juge (1730-1816)

Né à Cazalis le 7 juillet 1730, fils de Sieur Jean Bustarret, habitant de Brassempouy, et de Jeanne de Cazenave. Le parrain est Sieur Pierre Bustarret, marchand de vin, la marraine, Madeleine de Taulade. Le baptême est célébré en présence de Louis et David de Bustarret.

Notaire et procureur au sénéchal de Saint-Sever en 1768.⁴⁴

Le 26 mai 1768, il acquiert de noble Bernard de Melet, les métairies de La[...], Belloc et Jean de Marchand en Brassempouy, Segarret et Momuy.

A Cazères, le 30 avril 1771, Pierre Bustarret, notaire royal et procureur au sénéchal de Saint-Sever, fils de Sieur Jean Bustarret et de Demoiselle Jeanne Casenave, bourgeois, habitants de Brassempouy, épouse Demoiselle **Marie Dubosc**, fille de Sieur Jean-Marie Dubosc, négociant, et de feu Demoiselle Madelaine Saint-Médard, habitants de Cazères.

Demoiselle Marie Duboscq, épouse de sieur Pierre Bustarret, juge de Brassempouy, notaire royal et procureur au sénéchal de Saint-Sever, âgée de 33 ans, meurt le 6 novembre 1781, dans la maison de Loupien, paroisse de Cazalis et juridiction de Brassempouy.

Pierre Bustarret, juge au tribunal, propriétaire, âgé de 87 ans, veuf de Marie Duboscq, fils de Jean Bustarret et Jeanne Cazenave, décédés, meurt à Saint-Sever (rue du Collège) le 8 décembre 1816.

Pierre Bustarret possède des biens à Brassempouy, d'une valeur de 37 710 francs. Son petit-fils en hérite. La déclaration de succession est effectuée le 8 juin 1817.

Dans le canton de Saint-Sever, Pierre Bustarret, jurisconsulte, possède des biens meubles d'une valeur de 660 francs et des immeubles d'une valeur de 2800 francs. Auguste Bustarret, son petit-fils, en hérite. La déclaration de succession intervient le 2 juin 1817. Un mobilier d'une valeur de 120 francs échoit à Jeanne et Anne Cabern. La déclaration est effectuée le même jour.

D'où :

- Jean-Marie Bustarret, qui suit.

- Marguerite Bustarret dite Marie (1773-1803)

Née à Saint-Sever le 25 mars 1773, fille de Mr M^e Pierre Bustarret, notaire royal et procureur au sénéchal de Saint-Sever, et de Demoiselle Marie Dubosc. Le parrain est Mr Jean Bustarret, remplacé par Mr M^e Pierre Dusault, avocat en parlement. La marraine est Demoiselle Marguerite de Laval [...].

Le 10 mai 1800, à Saint-Sever, Marie Bustaret, âgée de 26 ans, née à Saint-Sever le 12 septembre 1774 [sic], fille de Pierre Bustaret, notaire, et de Marie Duboscq, décédée, épouse **Jean Darribaude**, âgé de 35 ans, né à Tartas le 28 février 1765, cultivateur et professeur de législation à l'école centrale des Landes, domicilié à Saint-Sever, fils de Jean Darribaude, cultivateur domicilié à Tartas, et de Marie-Anne Desese. Jean-Marie Bustarret, frère de l'épouse, est témoin.

Marie Bustarret, âgée de 29 ans, fille de Pierre Bustarret "l'oncle" et de feu Marie Dubosc, veuve de Jean Darribaude, meurt à Saint-Sever le 18 avril 1803. Pierre Bustarret "neveu", cousin germain de la défunte, avoué, est témoin.

⁴⁴ Dartigoeyte, notaire à Mugron, selon A. D. Landes, II F 399 (Vincent Foix, Dictionnaire des seigneuries, article Mauries).

- Pierre Bustarret (1774-?)

Né à Saint-Sever le 12 septembre 1774, fils de M. Pierre Bustarret, procureur au sénéchal, et de Demoiselle Marie Duboscq. Le parrain est M. Pierre Duboscq, remplacé par M. Pierre Bustarret. La marraine est Françoise Bustarret, remplacée par Thérèse Cabannes Bayle.

Septième génération

Jean-Marie Bustarret, avoué (1772-1809)

Né à Saint-Sever le 27 mai 1772, fils de Mr M^e Pierre Bustarret, notaire royal et procureur au sénéchal de Saint-Sever, et de Demoiselle Marie Dubosc. Le parrain est Mr Jean-Marie Dubosc, négociant, remplacé par son fils, Mr Pierre Dubosc. La marraine est Demoiselle Jeanne Casenave, remplacée par Dame Rose de Laval de Dussault.

Il épouse **Elisabeth Honda**.

Sieur Jean-Marie Bustarret, avoué, âgé de 38 ans, habitant de Saint-Sever, fils de Pierre Bustarret "L'oncle" et de feu Marie Duboscq, habitants de Saint-Sever, meurt à Brassempouy (à Loupien, quartier de Cazalis) le 20 février 1809.

Huitième génération

Auguste Bustarret, rentier (vers 1794-1833)

Auguste Bustarret, rentier et maire de Brassempouy, âgé de 39 ans, célibataire, fils de feu Jean-Marie Bustarret et d'Elisabeth Honda, meurt à Brassempouy (à Loupien Bustarret, quartier de Cazalis) le 10 mars 1833.

Les Bustarret de Peysalle

Troisième génération

Jean de Bustarret dit Fabian, brassier (1660-?)

Né à Brassempouy le 30 juin 1660, fils de Pierre de Bustarret et de Gracie de Morlanx. Le parrain est M^e Jean de Bordenave, la marraine, Jeanne Dangomau.

Le 27 janvier 1693, à Brassempouy (à Peissalle), Jean de Bustarret épouse **Lucie de Cescosse**.

Pierre de Cescosse dit Peysalle, laboureur, teste le 25 novembre 1685, devant Lamathe, notaire à Brassempouy. De son mariage avec Catherine de Douy, sont nés trois enfants : Pierre, Madeleine et Lucie. A cette dernière, il lègue la somme de 300 livres, payables « lorsqu'elle prendra parti de mariage ». Madeleine a reçu une constitution identique lors de son mariage avec Jean de Capdeville dit Tauziet. A sa femme, le testateur lègue pour chaque année un sac de froment, un sac de mélange, deux sacs de millet, une barrique de vin, un pied de pourceau et quatre oisons, ainsi que la chambre dans laquelle elle a son lit, le droit d'aller dans le jardin chercher des herbes pour son pot, et une robe de cordeillat bleu. A François de Cescosse, son frère, il lègue la chambre que celui-ci occupe dans la maison de Peysalle et demande à ce qu'il soit entretenu sa vie durant par son fils Pierre, désigné comme héritier général et universel.⁴⁵

Le 26 août 1702, Jean de Bustarret, frère aîné, paie en faveur de Pierre de Cescosse, frère de Lucie, la somme de 300 livres pour partie de la constitution qu'il a faite à son frère Fabian.⁴⁶

En 1703, Fabian de Bustarret et François de Capdeville sont marguilliers de l'église de Brassempouy.⁴⁷

Le frère de Lucie Cescosse, Pierre Cescosse dit Peisale, âgé d'environ 80 ans, meurt à Brassempouy (à Peisale) le 9 août 1735.

Lucie de Cescosse, brassière, veuve de Fabian de Bustarret, brassier, fait son testament le 20 juillet 1737. Elle institue son petit-fils Bernard Bustarret, fils de son fils Pierre et de Marie Lalanne, pour son héritier général et universel.⁴⁸

D'où :

- Pierre de Bustarret, qui suit.

Quatrième génération

Pierre de Bustarret, laboureur (1693-1725)

Né à Brassempouy le 18 décembre 1693, fils de Jean de Bustarret et de Lucy de Cescosse. Le parrain est Pierre de Cescosse, la marraine, Catherine d'Artiguelongue. Il épouse **Marie de Lalanne**.

Le 27 juin 1723, les marguilliers de l'église de Brassempouy afferment à Pierre de Bustarret dit Peisalle, laboureur, pour une durée d'un an, le revenu de l'église, à savoir la « dîme de toutes sortes de fruits », pour la somme de 562 livres, six serviettes de lin, une nappe pour le grand autel avec une dentelle de trois doigts de large.⁴⁹

⁴⁵ A. D. Landes, 3 E 14-14 (Minutes de Lamathe, notaire à Brassempouy).

⁴⁶ A. D. Landes, 3 E 14-16 (Minutes de Lamathe, notaire à Brassempouy).

⁴⁷ A. D. Landes, 3 E 14-16 (Minutes de Lamathe, notaire à Brassempouy, acte du 25 juin 1703).

⁴⁸ A. D. Landes, 3 E 14-19 (Minutes de Lamathe, notaire à Brassempouy).

⁴⁹ A. D. Landes, 3 E 14-17 (Minutes de Lamathe, notaire à Brassempouy).

Le 25 février 1725, Pierre de Bustarret dit Peisale, laboureur, reconnaît devoir à Jean Lataulade, tonnelier, habitant de Cazalis, la somme de 126 livres 6 sols 8 deniers.⁵⁰ Lataulade en donne quittance à Marie Lalanne, veuve de Pierre de Bustarret, le 20 janvier 1727.⁵¹

Pierre de Bustarret dit de Peisale, âgé de 32 ans, meurt à Brassempouy (à Peisale) le 30 juin 1725.

Marie Lalanne, d'état de travail, âgée de 85 ans, meurt à Brassempouy (à Peysalle) le 4 janvier 1781.

D'où :

- Bernard Bustarret, qui suit.

- Catherine Bustarret, cultivatrice (vers 1722-1782)

Le 8 janvier 1745, à Brassempouy, elle épouse **Jean Calorbe dit Menjounet**.

Catherine Bustarret, d'état de travail, âgée de 60 ans, meurt à Brassempouy (à Menjounet) le 9 janvier 1782.

Cinquième génération

Bernard Bustarret-Peysalle, procureur juridictionnel (vers 1713-1791)

Fils de Pierre de Bustarret et de Marie de Lalanne.

Par contrat de mariage passé devant Lamathe, notaire à Brassempouy, le 27 septembre 1742, Bernard de Bustarret, habitant de Brassempouy, maison de Peysale, épouse **Catherine Hontan**, de Cazalis. La somme de 500 livres est constituée, probablement à la mariée.⁵²

Le mariage est célébré à Brassempouy le 4 octobre 1742. M^e Jean Bustarret, praticien et greffier de la juridiction de Brassempouy est témoin. La bénédiction leur a été impartie par François Lahite, vicaire de Brassempouy. Jean Faget, oncle [de dits époux], a signé.

Catherine Hontans est la fille de Jeanne Cazenave, mariée en secondes noces à Jean Bustarret dit du Cabalé. Son époux et son parâtre sont cousins issus de germains. Le demi-frère et le fils aîné de Catherine, tous deux nommés Pierre Bustarret, deviennent notaires à Saint-Sever dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Pour les distinguer, on les nomme "l'oncle" et "le neveu".

Le 22 janvier 1745, Bernard Bustarret dit Peisalle, laboureur, reconnaît devoir à Pierre Ceres dit du Pouricq, d'état de labeur, habitant de Brassempouy, la somme de 300 livres. Il emprunte cette somme pour effectuer le premier paiement de la constitution dotale de sa sœur Catherine, épouse de Jean Calorbe dit Menjonnet.⁵³

En 1750, Bernard Bustarret est procureur d'office de la baronnie de Brassempouy.⁵⁴

Catherine Hontang, âgée de 62 ans, meurt à Brassempouy (à Bustarret) [sic] le 6 octobre 1778.

⁵⁰ A. D. Landes, 3 E 14-17 (Minutes de Lamathe, notaire à Brassempouy).

⁵¹ A. D. Landes, 3 E 14-17 (Minutes de Lamathe, notaire à Brassempouy).

⁵² A. D. Landes, 2 C 230 (Lamathe, notaire à Brassempouy, dans Contrôle des actes, bureau de Bonnegarde). Le contrat est manquant dans la liasse cotée 3 E 14-20.

⁵³ A. D. Landes, 3 E 14-20 (Minutes de Lamathe, notaire à Brassempouy).

⁵⁴ Etude Mugron, Brocas, notaire, selon A. D. Landes, II F 399 (Vincent Foix, Dictionnaire des seigneuries, article Mauries).

Bernard Bustarret, d'état de travail, âgé de 78 ans, meurt à Brassempouy (à Peysalle) le 12 septembre 1791. Il laisse des biens situés à Brassempouy. Son fils Pierre Bustarret procède à la déclaration de succession le 4 mars 1792.⁵⁵

D'où :

- Catherine Bustarret (1746-?)

Née à Brassempouy (à Peysale) le 12 janvier 1746, fille de Bernard Bustarret et de Catherine Hontan. Le parrain est Jean Calorbe, la marraine, Catherine Bustarret.

- Pierre Bustarret, qui suit.

- Jeanne-Marie Bustarret (1750-1752)

Née à Brassempouy (à Peysale) le 27 avril 1750, fille de Bernard Bustarret et de Catherine Hontans. Le parrain est Mr M^e Jean-Louis Lucat, la marraine, Mademoiselle Jeanne-Marie de Juge.

Jeanne-Marie Bustarret, âgée de 3 ans, meurt à Brassempouy (à Paysalle) le 17 novembre 1752.

- **Pierre Bustarret, notaire (1752-1829)**, auteur de la branche de Gamarde.⁵⁶

Né à Brassempouy (à Peysale) le 1^{er} juin 1752, fils de Bernard Bustarret et de Catherine Hontans.

Le 13 février 1781, à Gamarde (à Lahary), Pierre Bustarret, greffier de la baronnie de Brassempouy, épouse **Marie Clavier (Ninette)**, fille d'Etienne Clavier, praticien. Bernard Bustarret, procureur d'office de la baronnie de Brassempouy, est témoin. Il signe "Bustarret" père. Pierre Bustarret, habitant de Saint-Sever, autre témoin, signe "Bustarret Jeune".

Pierre Bustarret, ancien notaire, âgé de 78 ans, meurt à Gamarde (à Leharie) le 24 décembre 1829.

Marie Clavier, propriétaire, âgée de 80 ans, veuve de Pierre Bustarret, ancien notaire, meurt à Gamarde (à Leharie) le 16 juin 1839.

- Françoise Bustarret (1755-1755)

Née à Brassempouy (à Peysale) le 28 février 1755, fille de Bernard Bustarret et de Catherine Hontan. Le parrain est M^e Jean Bustarret, procureur d'office, la marraine, Françoise Bustarret.

Françoise Peysalle, âgée de 2 mois, meurt à Brassempouy (à Peysalle) le 12 avril 1755.

- Jeanne Bustarret (1756-1761)

Née à Brassempouy (à Peysale) le 23 mars 1756, fille de Bernard Bustarret et de Catherine Hontan. Le parrain est Pierre Capdeville, la marraine, Jeanne Lacouture.

Jeanne Bustarret, âgée de 5 ans, meurt à Brassempouy (à Peysalle) le 13 juillet 1761.

- **Jean Bustarret, prêtre (1759-?)**

Né à Brassempouy (à Peysale) le 8 juin 1759, fils de Bernard Bustarret et de Catherine Hontan. Le parrain est Jean Lamathe, la marraine, Jeanne Broca.

⁵⁵ A. D. Landes, 3 Q 113 et 115 (Bureau d'Amou, Tables des décès et des successions).

⁵⁶ Voir l'article Bustarret (Gamarde), deuxième génération.

Jean-Baptiste Bustarret, né à Brassempouy le 8 juin 1759, reçu à Cahors le 8 octobre 1778, a fait les vœux, le 12 octobre 1780. Il figure dans une liste des missionnaires compatriotes de Notre-Dame-de-Buglose.⁵⁷

D'où :

- Etienne Bustarret (1784-1785)

Né à Brassempouy (à Sebé) le 27 mars 1783. Fils naturel de Jean Bustarret, cadet de Peysalle, « qui a passé depuis peu de temps aux îles »⁵⁸, et de **Jeanne Fauret**, ci-devant demeurant en qualité de domestique chez Sieur Bernard Bustarret de Peysalle, procureur juridictionnel de Brassempouy, demeurant à présent chez Paschal Lasserre, à Sebé. Le parrain est Etienne Saubaigné, la marraine, Anne Canguilhem.

Etienne Bustarret, âgé de 14 mois, meurt à Brassempouy (à Tastet) le 12 juillet 1785.

- Pierre Bustarret (1762-?)

Né à Brassempouy (à Peysalle) le 11 décembre 1762, fils de Bernard Bustarret et de Catherine Hontang. Le parrain est Pierre Dufau, la marraine, Françoise Bustarret.

- Pierre Bustarret (1768-?)

Né à Brassempouy le 20 juin 1768, fils de Bernard Bustarret et de Catherine Hontan. Le parrain est Pierre Bustarret, la marraine, Jeanne Cazenave.⁵⁹

Sixième génération

Pierre Bustarret "neveu", notaire (1747-1819)

Né à Brassempouy le 26 septembre 1747, fils de Bernard Bustarret et de Catherine Hontans. Le parrain est M^e Pierre Bustarret, la marraine, Demoiselle Lamathe.

Il est par sa mère le neveu de Pierre Bustarret dit l'oncle.

Le 28 janvier 1778, à Saint-Sever, M. Pierre Bustaret, procureur au sénéchal de Saint-Sever, natif de Brassempouy, habitant de Saint-Sever, épouse Demoiselle **Marie Lapassade**, habitante de Saint-Sever. M. Bernard Bustaret, procureur juridictionnel de Brassempouy, est témoin.

Pierre Bustarret est encore notaire en 1817. Il démissionne le 23 [janvier] 1818.⁶⁰

Mr Pierre Bustarret, ancien notaire, domicilié à Saint-Sever, âgé de 72 ans, marié à Dame Marie-Josèphe Lapassade, meurt à Baigts (à Lurbe), le 3 octobre 1819.

Marie Lapassade, propriétaire, âgée de 67 ans, fille de feux Pierre Lapassade et Agne Dubernet, veuve de Pierre Bustarret, notaire, meurt à Saint-Sever (rue Neuve) le 3 juillet 1820.

Le 30 décembre 1820, Pierre-Sever Bustarret, avoué, comparaît pour la déclaration de succession. Les biens se composent d'une créance de la somme de 5000 francs due à la défunte par Joseph Chedifer dit Larrose et Jeanne Plassin, mariés, de Saint-Sever (obligation du 10 mars 1795, devant Bustarret, notaire), de hardes à l'usage

⁵⁷ Revue de Béarn, 1887, page 311

⁵⁸ Nous pouvons douter qu'il s'agisse de Jean Bustarret, prêtre, né en 1759 et ordonné dès 1778. Ne s'agirait-il pas plutôt de l'un de ses frères cadets dont nous ignorons les destins ?

⁵⁹ Un dénommé Pierre Bustarret meurt à Brassempouy (à Lacampagne) le 2[6 juin] 1768. L'acte est incomplet. Il ne s'agit probablement pas du même individu.

⁶⁰ A. D. Landes, Table des notaires du canton de Saint-Sever.

de la défunte, évaluées 400 francs, d'une maison et un petit jardin y attenant, situés à Saint-Sever, d'une valeur de 5000 francs (revenu évalué à 250 francs, à défaut de bail).

D'où :

- Pierre-Sever Bustarret, qui suit.

Septième génération

Pierre-Sever Bustarret, avocat (1778-1852)

Né à Saint-Sever le 8 novembre 1778, fils de Mr M^e Pierre Bustarret "jeune", procureur au sénéchal de Saint-Sever, et de Demoiselle Marie Lapassade. Le parrain est Mr Pierre Lapassade, la marraine, Demoiselle Catherine Hontang, remplacée par Marie Lapassade.

Le 5 janvier 1808, à Baigts, Monsieur Maître Pierre-Sever Bustarret, avoué près le tribunal de Saint-Sever, fils de Monsieur M^e Pierre Bustarret "neveu", notaire à Saint-Sever, et de Dame Marie Lapassade, épouse Demoiselle **Jeanne Napias**, âgée de 21 ans accomplis, propriétaire, habitante de Baigts, fille de feu Gabriel Napias et de Dame Madeleine Lamaignère, habitante de Baigts. Pierre Bustarret, notaire à Gamarde, oncle, et Jean-Marie Bustarret, avoué à Saint-Sever, cousin, sont témoins. Pierre-Sever Bustarret, avoué, habitant Saint-Sever, est cité en 1809.⁶¹

Pierre-Sever Bustarret, ancien avoué, âgé de 73 ans, meurt à Saint-Sever (rue Neuve) le 19 avril 1852.

Jeanne Napias, veuve de Pierre-Sever Bustarret, propriétaire, âgée de 73 ans, née à Baigts, meurt à Saint-Sever (rue Neuve) le 8 janvier 1861.

D'où :

- Pierre-Marie-François Bustarret (1809-1809)

Né à Saint-Sever le 10 mars 1809, fils de Pierre-Sever Bustarret, avoué, et de Jeanne Napias. Pierre Bustarret, notaire impérial à Saint-Sever, âgé de 61 ans, est présent.

François Bustarret, âgé de 3 mois, meurt à Baigts le 13 juin 1809.

- Marie-Antoine-Vital Bustarret, qui suit.

Marguerite-Armantine Bustarret, propriétaire (1812-1887)

Née à Saint-Sever le 18 juin 1812, fille de Pierre-Sever Bustarret, avoué au tribunal de 1^{ère} instance, et de Jeanne Napias.

Marguerite-Armantine Bustarret, propriétaire, âgée de 74 ans, célibataire, meurt à Saint-Sever (rue Durrieu) le 20 mars 1887.

- Jeanne-Adélaïde Bustarret (1814-?)

Née à Saint-Sever (rue Neuve) le 12 octobre 1814, fille de Pierre-Sever Bustarret, avoué, et de Jeanne Napias.

- Anne-Caroline Bustarret (1815-?)

Née à Baigts le 8 novembre 1815, fille de Mr Pierre-Sever Bustarret, avoué près le tribunal de Saint-Sever, et de Dame Jeanne Napias.

⁶¹ Archives de Bégaar, selon A. D. Landes, II F 399 (Vincent Foix, Dictionnaire des seigneuries, article Mauries).

- **Augustin-Arnaud-Vital Bustarret, avocat (1819-1861)**

Né à Saint-Sever (rue Neuve) le 27 avril 1819, fils de Pierre-Sever Bustarret, avoué près le tribunal civil du 2^e arrondissement des Landes, et de Jeanne Napias.

Augustin-Arnaud-Vital Bustarret, avocat, âgé de 41 ans, célibataire, meurt à Saint-Sever (rue Neuve) le 7 février 1861.

- Marie-Catherine-Zoraïde Bustarret (1822-1824)

Née à Saint-Sever (rue Neuve) le 28 juillet 1822, fille de Pierre-Sever Bustarret, avoué près le tribunal civil du 2^e arrondissement des Landes, et de Jeanne Napias.

Marie-Magdeleine-Zoraïde Bustarret [sic], âgée de 2 ans, meurt à Saint-Sever (rue Neuve) le 27 juin 1824.

Huitième génération

Marie-Antoine-Vital Bustarret, avocat (1810-1838)

Né à Saint-Sever le 28 avril 1810, fils de Pierre-Sever Bustarret, avoué, et de Jeanne Napias.

Le 8 mai 1834, à Souprosse (au Bourg), Marie-Antoine-Vital Bustarret, décoré de juillet, avocat, domicilié à Saint-Sever, fils de Pierre-Sever Bustarret, avoué au tribunal, et de Jeanne Napias, épouse **Catherine Labeyrie**, sans profession, âgée de 20 ans, native de Tartas et habitante de Souprosse, fille de François Labeyrie, négociant, et de Marie-Dorothée Lartigau, domiciliés à Souprosse.

Marie-Antoine-Vital Bustarret, avocat, âgé de 27 ans, époux de Catherine-Victoire Labeyrie, meurt à Saint-Sever (rue Lafayette) le 11 janvier 1838.

Le 24 septembre 1839, à Toulouzette, Dame Catherine-Victoire Labeyrie, rentière à Toulouzette, née à Tartas le 7 juillet 1813, veuve de Marie-Antoine-Vital Bustarret, fille de Mr François Labeyrie, décédé à Souprosse le 29 mars 1837, et de Dame Marie-Dorothée Lartigau, décédée à Souprosse le 24 mars 1837, se remarie à Monsieur **Jean-Maximien-Louis Lespès**, docteur en médecine à Saint-Sever, né à Saint-Sever le 2 septembre 1802, fils de Mr Pierre Lespès, rentier à Hagetmau, et de Dame Marie Barrouilhet, décédée à Hagetmau le 30 mai 1837.

Louis Lespès est maire de Saint-Sever du 7 mars 1848 à juillet 1850.

Monsieur Léon-Jean-Maximien-Louis Lespès, médecin, chevalier de la Légion d'honneur, âgé de 58 ans, meurt à Saint-Sever (place du Tour du Sol) le 13 mai 1861.

Catherine Labeyrie, veuve de Louis Lespès, rentière, âgée de 78 ans, meurt à Toulouzette (à Lespès) le 7 juin 1891.